



TITRES-RESTAURANT : LES RESTAURATEURS PAIENT L'ADDITION

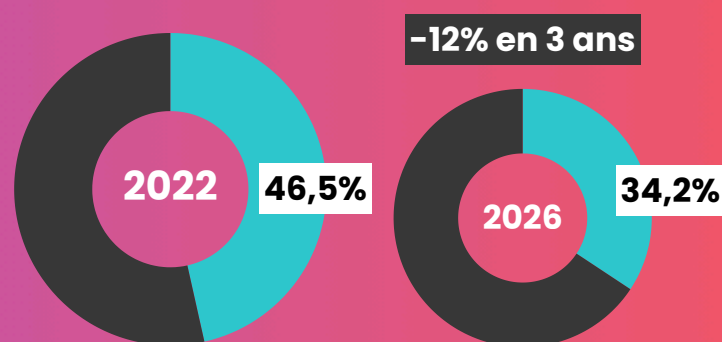
À mesure que les titres-restaurant sont dépensés en grande distribution, les restaurateurs voient une partie de leur activité leur échapper.

Alors que le secteur traverse une crise profonde, le rejet du double plafond à l'Assemblée nationale prive les professionnels d'une mesure de rééquilibrage pourtant essentielle.

**1,2 MILLIARD D'EUROS
DE DÉPENSES PERDUES
CHAQUE ANNÉE**

→ Soit l'équivalent de plus
de **130 000 repas à 25€**
chaque jour.

Source : CNTR / GHR. Équivalence indicative calculée sur la base d'un repas à 25 €.



*La part des dépenses en titres-restaurant bénéficiant à la restauration est passée **de 46,5 % fin 2022 à 34,3 % début 2026.***

**PRÈS DE 10 000
DÉFAILLANCES
EN UN AN**

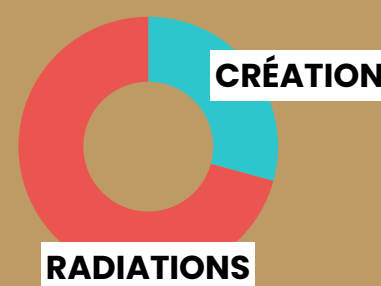
→ **Soit 27 entreprises** de
l'hébergement-restauration
en défaillance chaque jour.

9 796 défaillances sur douze mois à fin août 2026, **en hausse de 8,5 % sur un an.**

Source : Banque de France

**PLUS DE 2
RADIATIONS POUR
UNE CRÉATION**

→ **174 entreprises**
radiées chaque
jour, contre
seulement **72**
créations.



Source : greffes des tribunaux de commerce.
Moyennes quotidiennes calculées sur 30 jours.

LE GHR APPELLE À ADOPTER LE DOUBLE PLAFOND

Permettre aux salariés de continuer à faire leurs courses, tout en redonnant au titre-restaurant sa vocation première : financer leur repas pendant la journée de travail.

Le titre-restaurant ne doit pas devenir un « titre caddie ».